



## Régularisation père étranger

Par **Lamar junky**, le **18/07/2017** à **11:27**

bonjour, je suis arrivé en europe par l'italie avec un visa etudiant et j'ai un titre de sejour italien d'un an mention etude ( qui m'a permis d'entrer en France), ma petite copine à un titre de soujour français de 2ans et est enceinte de 2 mois. Nous voulons faire le pacs d'ici novembre et après son accouchement j'aimerais régulariser ma situation en France avec l'obtention de titre de sejour. s'il vous plait est-ce possible ? si oui comment nous devons nous y prendre ? merci pour vos reponses

NB: je travail au noir et elle est auxiliaire de périculture

Par **youris**, le **18/07/2017** à **11:36**

bonjour,  
le pacs est un élément d'appréciation pour la délivrance d'un titre de séjour à un étranger.  
en règle générale, les préfectures demandent de prouver un an de vie commune pour obtenir une carte vie privée et familiale.  
pour votre information, le travail au noir est un délit et peut être un obstacle à la délivrance d'un titre de séjour.  
salutations

Par **Lamar junky**, le **18/07/2017** à **11:47**

merci étant donné que je ne suis pas entré en France avec un visa la régularisation par le pacs ne se compliquera t'elle pas ?